

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 01780

Numéro SIREN : 413 700 428

Nom ou dénomination : ACG AUDIT CONSULTING GROUP

Ce dépôt a été enregistré le 23/01/2023 sous le numéro de dépôt A2023/002149

**ACG - AUDIT CONSULTING GROUP**  
Société par Actions Simplifiée au capital de 710.710 €uros  
Siège social : 225 Avenue de Lardenne  
31100 TOULOUSE  
RCS TOULOUSE : 413 700 428

---

**PROCES-VERBAL  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

---

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept décembre, à 9 heures,

Les associés de la société "ACG – AUDIT CONSULTING GROUP", Société par Actions Simplifiée, au capital de 710.710 €uros, se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire, sur convocation faite par la présidence conformément aux statuts.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean CHENEBAU en qualité de Président.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence - à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée

Le Président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- *Modification de la Présidence*
- *Démission du Directeur Général*
- *Pouvoirs pour formalités*

Le Président donne ensuite lecture de son rapport. Cette lecture terminée, il ouvre la discussion.

Après un échange de vues sur la marche de la société, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

W

---

### **PREMIERE DECISION**

---

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la démission de Monsieur Jean CHENEBAU de ses fonctions de Président, à effet du 31 décembre 2022 prend acte de cette démission et remercie le Président pour les services rendus durant son mandat.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

---

### **DEUXIEME DECISION**

---

L'assemblée générale nomme la société ASPLO, Société A Responsabilité Limitée au capital de 1.000 €uros dont le siège social est situé 225 Avenue de Lardenne – 31100 TOULOUSE, immatriculée au RCS de TOULOUSE, sous le numéro 905 253 522, représentée par Monsieur Jean CHENEBAU en qualité de Président.

Cette nomination, qui prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023 est effectuée pour une durée indéterminée.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

---

### **TROISIEME DECISION**

---

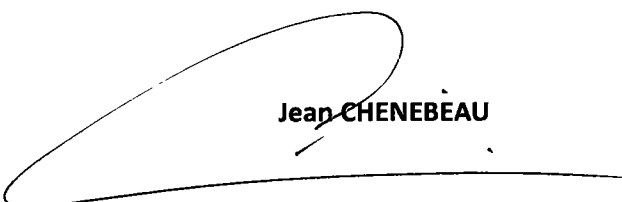
L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la démission de la société YTEM de ses fonctions de Directeur Général, à effet du 31 décembre 2022 prend acte de cette démission et remercie le Directeur Général pour les services rendus durant son mandat.

L'assemblée générale décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président de séance.



**Jean CHENEBAU**